Donnez une deuxième vie à votre sapin de Noël

"Chaque année, après les fêtes, les habitants se débarrassent massivement de leur sapin de Noël dans les rues. Cette pratique peu écologique ne permet

pas de donner une seconde vie aux sapins. Depuis 2012, une collecte des arbres de Noël est organisée dans votre commune. Elle aura lieu le **mercredi 11 janvier 2017**, pensez à le sortir la veille au soir ou le jour même avant 6h. Seuls les sapins naturels seront collectés. Ils devront être présentés : • nus ; • dépouillés de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières...) ; • sans le pied et enventuels emballages ; • ne pas être contenus dans un sac plastique ou un sac à sapin. Mais attention, les sapins ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur et le tronc 10 cm de diamètre. Ceux qui ont opté pour un sapin de grande taille devront le couper ou le déposer en déchèterie. Enfin, en recyclant les sapins de Noël, nous évitons leur incinération, qui entraîne un coût supplémentaire pour la collectivité. Une fois les sapins collectés, ils seront broyés, défibrés puis transformés en un compost rempli de fertilisants, notamment l’azote, qui permettra d’enrichir la terre sur laquelle il sera épandu." (Communiqué du Sigidurs)

URL source : https://www.ville-chaumontel.fr/content/donnez-une-deuxieme-vie-votre-sapin-de-noel